

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT EN SUISSE

BULLETIN DE L'OFFICE FEDERAL DE L'ENVIRONNEMENT,
DES FORÊTS ET DU PAYSAGE • 3003 BERNE



VINGT ANS APRES LE RETOUR DU LYNX EN SUISSE: LES MOUTONS SONT-ILS MENACES?

Le lynx a disparu de notre pays au cours du siècle dernier en raison de l'important recul de l'effectif de ses proies principales, le chevreuil et le chamois. Ce recul était imputable à la pression exagérée exercée sur ces espèces par la chasse. Le lynx s'est ainsi attaqué de plus en plus fréquemment à des animaux domestiques, en particulier aux moutons et aux chèvres. C'est pourquoi il a aussi été plus fortement poursuivi par l'homme.

Depuis lors, la situation a entièrement changé. Les chevreuils et les chamois prolifèrent à nouveau. Aujourd'hui, nous pouvons estimer la population totale des chamois à 100'000 têtes, et celle des chevreuils à près de 150'000. L'importance de ces effectifs a incité le Conseil fédéral à autoriser, en 1968, la réacclimatation du lynx à titre d'essai, pour autant qu'un canton soit disposé à faire le nécessaire.

Illustration 1: Il est rare de rencontrer un lynx: les territoires qu'il parcourt en solitaire sont généralement étendus et écartés (photo: K. Robin)



A l'instigation de l'Inspecteur cantonal des forêts, le canton d'Obwald a été le premier, en 1971, à décider de lâcher des lynx. D'autres cantons ont suivi de 1972 à 1976. La réacclimatation a dépassé toutes les espérances. Le nord des Alpes (de la vallée de la Reuss jusqu'en Valais) et le Jura (de Genève jusque dans le canton de Soleure), de même que d'importantes parties des Préalpes, des Alpes et du Jura français, sont à nouveau peuplés de lynx, dont la dispersion se poursuit. La population globale en Suisse est actuellement estimée à près de cent têtes.

Concurrence pour le chasseur?

Naturellement, cette évolution n'a pas manqué de soulever des problèmes. Elle a ainsi rapidement contrarié une partie des chasseurs. En effet, un lynx s'attaque chaque année à environ 50 proies, chevreuils ou chamois. Nombre de chasseurs éprouvent aujourd'hui encore des difficultés à abandonner aux lynx leur part de l'exploitation du gibier, même s'il s'est avéré entre temps que les chevreuils et les chamois se réadaptent rapidement à leur ennemi naturel et qu'un recul effectif des populations ne peut être prouvé.

Les animaux domestiques, les moutons et les chèvres en particulier, posent un autre problème. Il arrive que le lynx s'attaque à certains d'entre eux. Mais il faut souligner clairement que le lynx préfère manifestement, et de loin, les chamois et les chevreuils.

Depuis 1980, compte tenu de cette situation et des controverses soulevées dans les milieux des chasseurs et des éleveurs de moutons, l'OFEFP a confié à l'Institut de zoologie de l'Université de Berne le mandat de surveiller l'évolution des populations de lynx en Suisse et d'élaborer les bases nécessaires pour leur protection. Ces travaux scientifiques (soutenus depuis par le Fonds national suisse de la recherche scientifique) ont abouti à une profusion de résultats qui élargissent considérablement l'état des connaissances sur le lynx, non seulement en Suisse, mais aussi à l'échelon international.

Une partie de ces travaux a été consacrée au problème "lynx et moutons". En voici les résultats les plus importants.

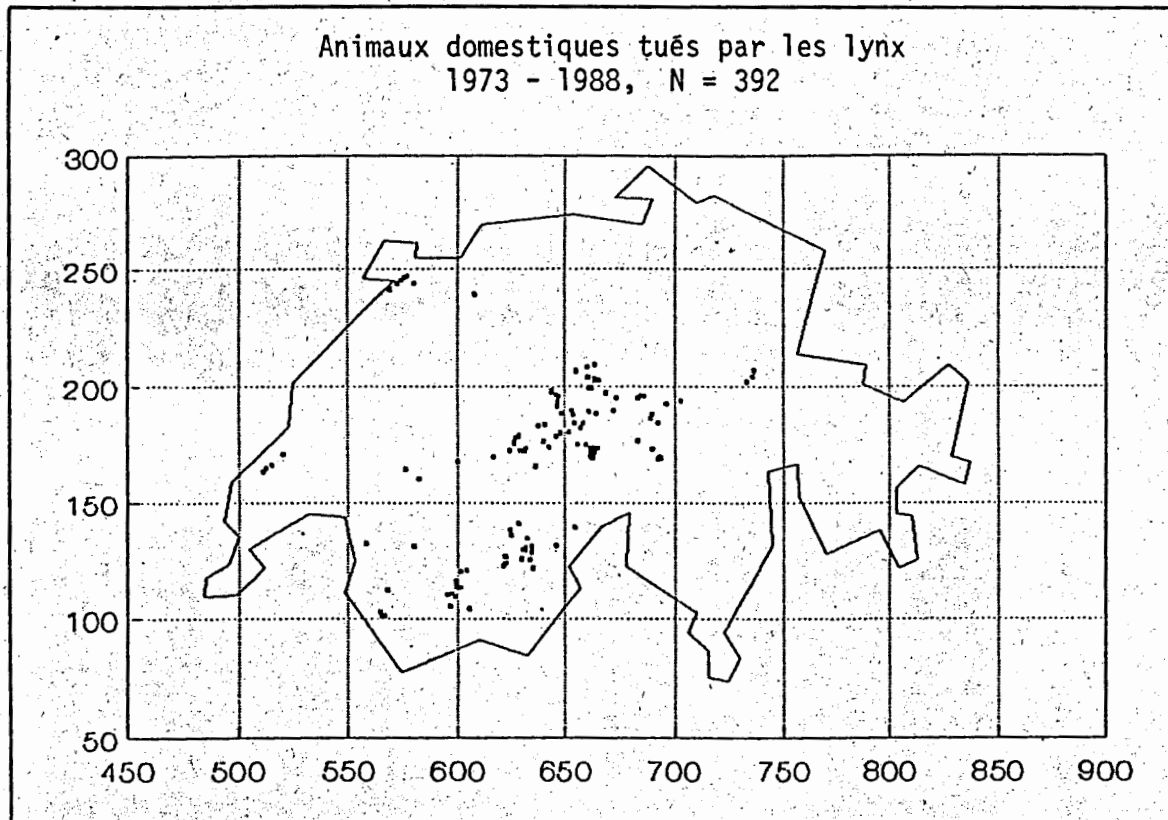
Dommmages causés à des animaux domestiques

Depuis 1979/80, les attaques d'animaux domestiques par le lynx sont documentées et la LSPN verse des indemnités pour les dommages causés.

Pour qu'il y ait indemnisation, il faut qu'une proie puisse être clairement imputée au lynx par un garde-chasse ou un institut vétérinaire (Hôpital vétérinaire de Berne ou de Zurich, Institut Galli-Valerio de Lausanne). Les deux tiers des moutons examinés ont été la proie de chiens errants. Nous devons toutefois présumer qu'un certain nombre de proies du lynx n'ont pas été retrouvées, ou n'ont pas été reconnues comme telles. Les gardes-chasse cantonaux reçoivent une formation centralisée leur permettant d'apprécier les proies des carnivores. Mais, dans la réalité, l'examen objectif d'un cas est peu aisé.

L'inaccessibilité et l'étendue du terrain rendent difficiles un contrôle régulier et la recherche d'animaux disparus. La situation psychologique peut également influencer sur l'appréciation. Les animaux domestiques qui ont disparu (surtout les agneaux) posent un problème particulier. La prédisposition à imputer ces disparitions au lynx varie d'un garde-chasse à l'autre, et d'un canton à l'autre.

Illustration 2: Animaux domestiques attaqués par des lynx



Le mouton – une proie facile

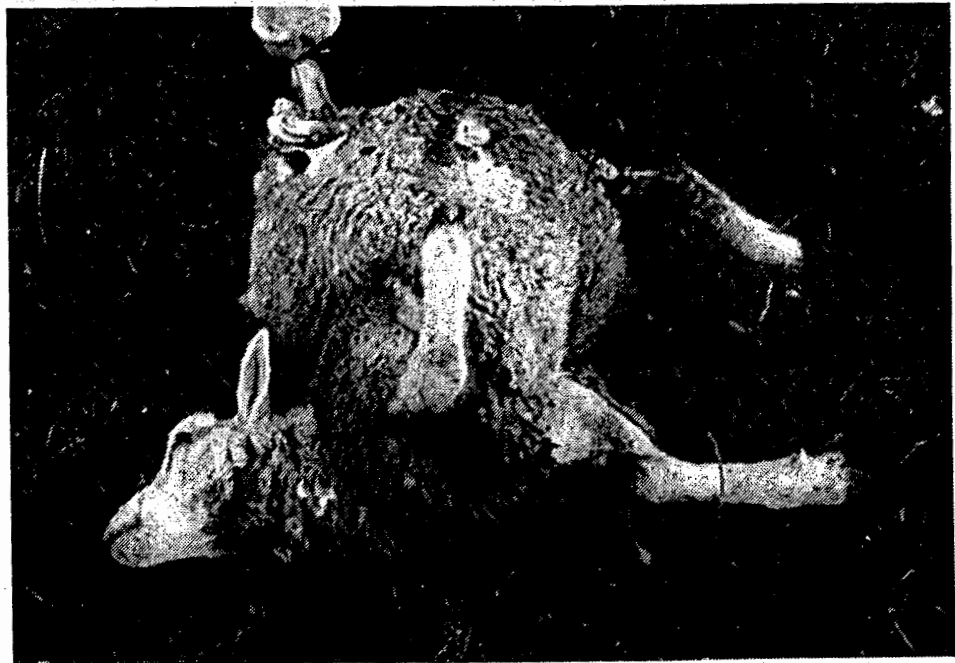
Bien que l'attaque de moutons apparaisse aujourd'hui comme le plus important des problèmes liés au lynx, le nombre de propriétaires effectivement dédommagés reste faible. Mis à part le fait que certains sont plus durement touchés que d'autres, les dommages causés par le lynx sont faibles en proportion des effectifs et des autres pertes. La différence entre les moutons indemnisés et les proies effectives constitue toutefois une inconnue impossible à déterminer. Ce chiffre n'est probablement pas trop élevé, du moins en ce qui concerne le nord des Alpes. Il faudrait cependant pouvoir obtenir des données plus fiables à ce sujet, ce qui nécessite la collaboration non seulement des organes cantonaux, mais aussi des éleveurs.

De 1973 à 1989, le nombre des animaux domestiques dont on a pu prouver qu'ils avaient été la proie du lynx s'élève à 533. La LSPN, qui répondait des dommages jusqu'en 1988, a versé des indemnités s'élevant à environ 100'000 francs. En 1988 et 1989, la Confédération et les cantons ont payé 49'860 francs (part de la Confédération: 23'870 francs). Les indemnités versées jusqu'en 1989 concernent 494 moutons, 28 chèvres, 10 daims et 1 cerf élaphe.

Le mouton est de loin l'animal domestique le plus fréquemment attaqué par le lynx (93% de tous les cas). En 12 ans, la LSPN a payé 89'628 francs (de 50 à 1'500 francs par animal) dans neuf cantons (VD a pris lui-même en charge les indemnités). L'indemnité par mouton s'est élevée en moyenne à 263 francs. Un montant total de 4'850 francs a été payé pour 14 chèvres (4% des cas), soit en moyenne 346.50 francs par chèvre.

479 proies ont été annoncées dans les Alpes, 54 dans le Jura (cf. ill. 1 et 2). Un nombre très élevé de proies est enregistré de mai à octobre (maximum en juillet, moyenne = 31,75 de 381 proies attaquées à une date connue, cf. ill. 3), mais dans certaines régions - surtout dans le Jura -, le lynx en chasse trouve des moutons même en hiver.

Illustration 3: Mouton victime d'un lynx (Photo: K. Robin)

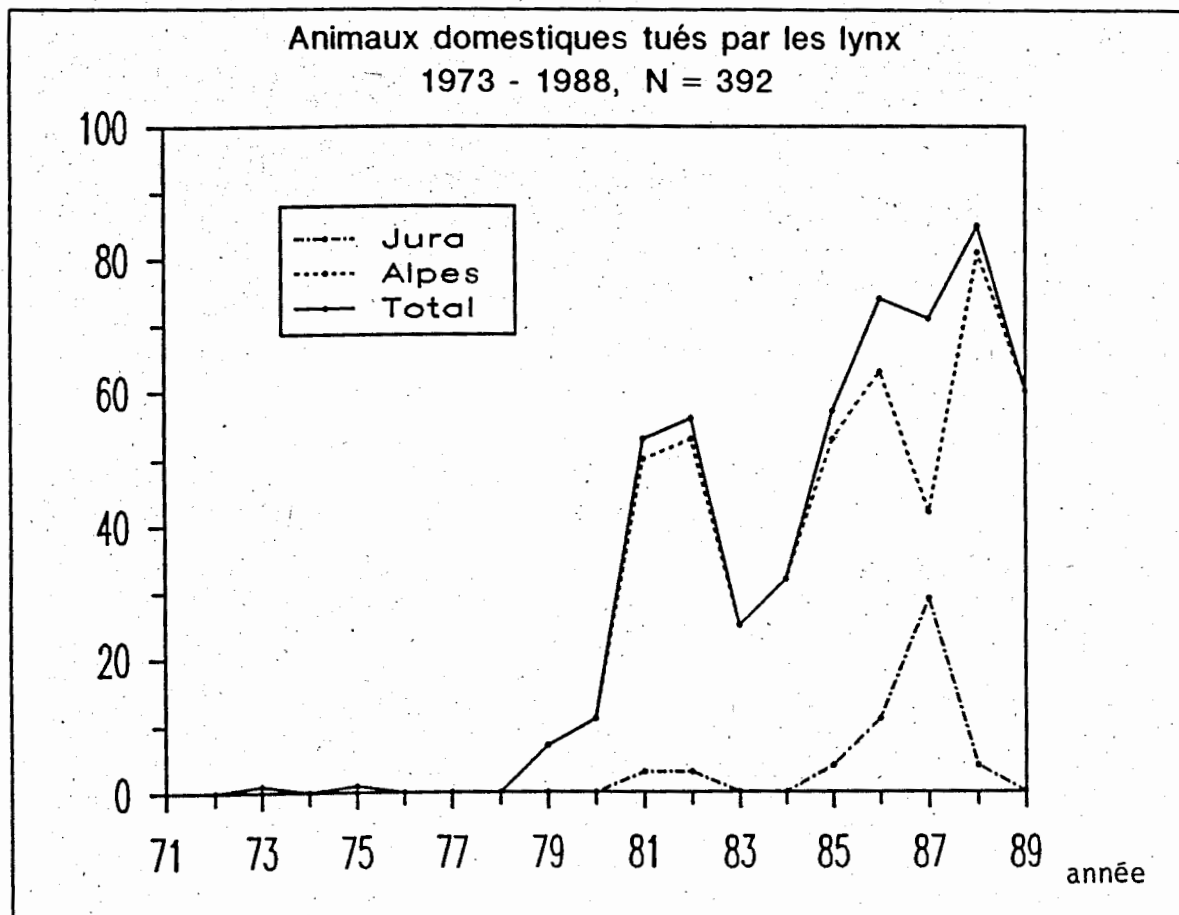


Dommmages les plus fréquents sur la ligne d'expansion du lynx

Grâce à la forte densité du gibier et du fait que les animaux sauvages ne sont pas encore habitués à la présence d'un grand carnivore, l'offre de nourriture est importante dans les espaces peuplés. La densité des lynx y est aussi la plus forte. Cette densité diminue à nouveau lorsque les animaux sauvages ne sont plus des proies aussi faciles. Au cours de cette phase transitoire, qui peut durer plusieurs années, le nombre des animaux domestiques attaqués augmente. Même ultérieurement, il y aura cependant toujours des périodes au cours desquelles les dommages augmentent localement.

Reste à savoir si ces dommages sont imputables à un lynx déterminé. Certains prétendent que les auteurs des dommages sont des femelles accompagnées de leurs petits, que leur mobilité réduite obligerait à s'attaquer aux proies plus faciles, les animaux domestiques. Nos observations ne nous permettent pas de confirmer cette supposition. Certaines considérations et expériences portent même à croire le contraire: les lynx ne transportent jamais leurs proies sur de grandes distances, même des proies légères comme les faons; les petits ne se nourrissent manifestement de viande que lorsqu'ils peuvent suivre leur mère jusqu'à la proie. A une exception près, les femelles suitées suivies par télémétrie ne se sont jamais attaquées à des moutons. Les lynx munis d'émetteurs qui ont causés des dégâts étaient tous des animaux non adultes sans territoire propre.

Illustration 4: Nombre de proies par année



Comment prévenir les dommages?

La forme très libre d'élevage des moutons qui a pu s'instaurer au cours des dernières décennies grâce à l'absence de grands prédateurs permet difficilement de prévenir les dommages. Si l'on veut maintenir le mode d'élevage actuel, qui est extensif et exige peu de moyens (troupeaux en liberté sans surveillance, dans des régions écartées souvent impraticables), il faut toujours s'attendre à certaines pertes supplémentaires causées par le lynx. Certains pâturages sont cependant particulièrement exposés et il serait possible d'y prendre des mesures de prévention - à condition toutefois que l'éleveur le veuille bien.

Dans le Jura, les moutons sont généralement élevés dans des parcs clôturés par un treillis. Les parcs les plus exposés sont ceux qui jouxtent la forêt, à l'écart d'immeubles habités. Une surveillance régulière des moutons et des clôtures, l'installation d'une clôture électrique, des colliers de protection, le rassemblement (temporaire) des moutons le soir peuvent constituer des mesures de prévention efficaces et aisément applicables, d'autant plus que les distances entre la ferme et l'enclos sont la plupart du temps peu importantes. Mais les propriétaires montrent parfois peu d'entrain, lors de l'apparition de dégâts, à adapter leur mode d'élevage à la nouvelle situation.

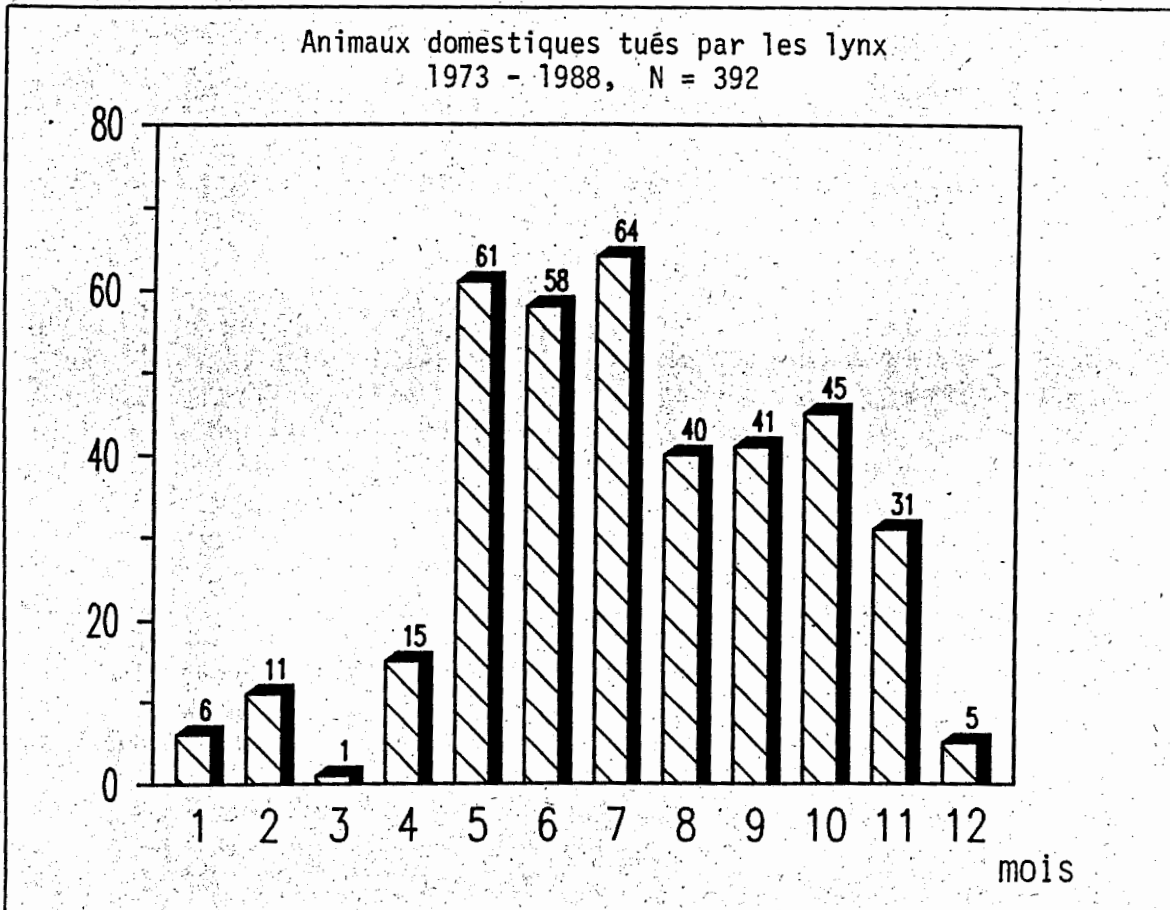
Dans les Alpes, les moutons sont en partie élevés comme dans le Jura, à la seule différence que les parcs sont souvent situés à l'écart des localités et qu'il est de ce fait plus difficile de les surveiller. Mais ils permettent aussi l'application des mesures mentionnées. Les colliers de protection sont utilisés avec un certain succès en différents endroits (BE, OW). Des mesures défensives ne sont applicables que sous réserve dans le cas des troupeaux qui sont conduits l'été - en plusieurs étapes - à l'alpage ou dans les vallées transversales écartées où ne paissent plus les bovins. La méthode de prévention classique - et probablement la meilleure - contre les prédateurs, qui consiste à faire garder les troupeaux par des bergers accompagnés de chiens, semble peu réaliste en raison de son coût. Dans ce cas, les colliers de protection (utilisés aussi dans les régions traditionnellement habitées par le loup) devraient avoir une certaine efficacité. Le lynx se manifeste parfois durant plusieurs années dans des pâturages déterminés. Dans ce cas, il faudrait renoncer provisoirement à y estiver des moutons, mais la question de l'indemnisation resterait posée.

Le lynx d'un point de vue écologique

La question de la "valeur" d'un lynx est fréquemment posée. D'un point de vue écologique, il est important de savoir que le lynx (prédateur) est coresponsable de nombreux aspects morphologiques ainsi que de comportements des chevreuils et des chamois (proies): de leur méfiance, de leur rapidité, de leur couleur, de leur odorat notamment. Ces animaux se sont en effet mutuellement influencés au cours de leur évolution. Mais la présence d'un prédateur ne limite normalement pas le nombre des proies. Dans le cas du lynx, des enquêtes sur le terrain (par exemple dans la région de la chaîne du Gantersch

et du Simmental) ont permis de constater que la proportion des populations d'automne de chevreuils et de chamois victimes du lynx était d'environ 7% par an (évaluation), ce qui correspond à 20% du tableau de chasse local. Des pertes de cet ordre de grandeur sont insignifiantes pour une population.

Illustration 5: Nombre de proies par mois



Sur le plan quantitatif, le lynx a donc une faible influence sur le chevreuil et le chamois. Mais il peut influencer sur la répartition géographique de ces espèces, ce qui a pu être constaté notamment dans le Turtmantal/VS. Avant l'arrivée du lynx, le district franc correspondant enregistrait une densité très élevée de chamois. Ceux-ci occupaient une surface relativement petite, conséquence de l'existence de places d'agraine. Dès l'arrivée du lynx, la population de chamois s'est réduite de moitié en quelques années. Mais les chamois se sont simultanément répartis sur une plus grande surface. Ce type d'influence pourrait être d'une certaine importance dans la question des dégâts causés par la faune sauvage dans les forêts. Pour le moment, il n'existe cependant pas encore de résultats ni de découvertes indubitables à ce sujet.

Le lynx d'un point de vue économique

Etant donné qu'il s'attaque aux moutons et aux chèvres, le lynx joue aussi un rôle économique. En 1988, la Suisse comptait 366'827 moutons au total, dont environ 60'000 en Valais. Dans ce canton, une moyenne annuelle de 30 moutons ont été enregistrés comme proies du lynx. Ce chiffre correspond à moins d'un pour mille de l'effectif des moutons et ne revêt donc pas une grande importance par rapport aux pertes (maladie, chutes, détention) auxquelles on doit s'attendre normalement (1 à 2%).

L'élevage du petit bétail est une activité très fortement subventionnée de notre agriculture. En 1988, la Confédération a versé à elle seule plus de 50 millions de francs de subventions pour l'élevage des moutons et des chèvres; en comparaison, le produit de cet élevage s'élevait à 56,2 millions de francs en 1986. Dans le bilan global, les pertes imputables au lynx ne jouent qu'un rôle insignifiant. Pour éviter des situations particulièrement pénibles, la Confédération et les cantons participent cependant, en vertu de la nouvelle loi sur la chasse, à l'indemnisation des dommages causés par le lynx. Mais cette réglementation ne satisfait pas tous les éleveurs de petit bétail. Certains prétendent que le nombre des moutons victimes du lynx est beaucoup plus élevé que le nombre des proies effectivement indemnisées. Une solution semble s'ébaucher pour résoudre ce problème: il s'agit d'instaurer un fonds qui serait notamment alimenté par des subventions fédérales. Tous les dommages causés par le lynx à du petit bétail seraient désormais réglés par l'intermédiaire de ce fonds.

Nécessité d'informer

La charge économique engendrée par le lynx est parfaitement supportable pour la Suisse. Le problème principal consiste plutôt à faire accepter à la population les arguments conceptuels. Il faut partir du fait que les carnivores tels que le lynx ont leur place dans la nature et exercent sur leurs proies une influence qui dépasse de loin le rôle habituellement mentionné de "policiers sanitaires".

Il est donc important de continuer à diffuser des informations et des explications d'une part, et de poursuivre la surveillance et l'étude des lynx sauvages en Suisse d'autre part; ces études fournissent en effet des bases importantes pour le travail d'information et la conservation du lynx dans notre pays, pour laquelle l'OFEFP continuera de s'engager.

(Hans-Jörg Blankenhorn,
Rolf Anderegg,
Simon Capt,
Urs Breitenmoser)